

tion du Canada n'est pas mauvaise mais quelle est relativement bonne.

Je ne puis, M. l'Orateur, reprendre mon siège sans dire un mot sur une question dont le chef de la gauche a évité de parler longuement.

Il exerce peut-être présentement une prudente discrétion ; mais s'il me permet de le dire, la discrétion à laquelle il a fait allusion n'est aucunement à son crédit pour ce qui regarde les quatre élections qui viennent d'avoir lieu.

Jamais, dans les anciennes provinces du Canada, je crois, ni en Angleterre, j'en suis sûr, lorsqu'une grande question constitutionnelle a été soulevée, ou une question ayant quelque analogie avec celle des écoles du Manitoba, les chefs des deux partis ont gardé le silence ou le chef de l'opposition constitutionnelle est resté muet et silencieux.

Je ne connais aucun cas de ce genre, bien que l'on puisse en trouver ; mais, certainement, cette ligne de conduite n'a jamais été suivie en Canada, avant aujourd'hui, par les chefs de la gauche.

Le chef de la gauche ne saurait, en parlant à la légère d'une invitation qu'il aurait reçue de donner des conseils aux conseillers de Son Excellence, se soustraire à la part de responsabilité qui pèse sur lui. Nous ne pouvons oublier que le chef de la gauche a appelé les membres du gouvernement des lâches, parce qu'ils n'avaient pas cru devoir déclarer leur politique avant que les tribunaux eussent décidé la question des pouvoirs qu'avait le gouvernement. Nous ne pouvons oublier non plus l'engagement qu'il prit dans plus d'une occasion, notamment à la convention de ses propres amis, en juin 1893, et subseqüemment cette année même, à Toronto de se prononcer aussitôt que les tribunaux auraient donné leur décision.

Il est bien clair que lorsque le chef de la gauche a fait ces observations, il ne croyait pas que le silence lui était imposé par la discrétion ; mais il croyait alors que, lorsque le temps d'agir serait venu, et que le gouvernement fédéral se trouverait obligé d'agir dans un sens ou dans l'autre, ce serait son devoir d'exprimer, lui-même, son opinion sur la question des écoles, non, toutefois, pour donner des conseils aux conseillers de Son Excellence.

Ceux-ci n'ont jamais sollicité les conseils du chef de la gauche, ni ont demandé son assistance. Ils ne l'ont jamais demandée, ni repoussée ; mais, se conformant fermement à leur politique, ils se sont prononcés et ont assumé la responsabilité qu'on leur avait reproché jusqu'alors de ne pas vouloir assumer.

Les élections dont j'ai parlé ont eu lieu et j'ai pris part à l'une d'elles.

Pour ce qui regarde la déclaration faite dans cette chambre aujourd'hui que, dans Haldimand, mon collègue qui a gagné la magnifique victoire dont ses amis l'ont félicité, aurait parlé dans un sens, tandis que je me prononçais dans un sens tout différent dans un autre comté, je suis heureux de pouvoir dire, M. l'Orateur, que, dans le comté d'Antigonish, le sens du discours de l'honorable secrétaire d'Etat a été cité en ma présence par mes adversaires et je l'ai approuvée entièrement devant les électeurs.

De plus, j'adressai un télégramme à l'honorable secrétaire d'Etat, dans lequel je lui rapportais ce que j'avais dit, et rectifiais les rapports erronés sur les déclarations faites par moi au commencement de la lutte dans Antigonish, et le secrétaire d'Etat

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER.

choisit la première occasion de lire aux électeurs d'Haldimand ma dépêche.

Mais je ne crois pas que le chef de la gauche puisse trouver une grande consolation dans ces élections. Il s'est abstenu de se prononcer sur la question des écoles, ou de traiter cette question, et les hommes qui ont vaincu les candidats partisans du gouvernement, ont gagné leurs victoires en exprimant des opinions que leur chef n'ose pas exprimer, lui-même, dans la présente circonstance.

Ils ont virtuellement gagné leurs victoires principalement parce que, entre autres raisons, ils livraient leurs premières batailles dans lesquelles il leur était permis de lutter sans être entravés par les déclarations de leurs chefs—c'est-à-dire, les premières batailles auxquelles ceux-ci ont eu le soin de ne pas prendre part et ce sont les partisans seuls qui les ont gagnées.

M. MILLS (Bothwell) : Et ils vous ont battus.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : Oui, dans le comté d'Antigonish l'adversaire du gouvernement a battu ce dernier, comme le dit l'honorable député, en s'engageant à appuyer le gouvernement dans sa politique scolaire, et parce qu'il était entièrement en désaccord avec le chef de la gauche qui s'est moqué aujourd'hui de l'arrêté réparateur, et qui a trouvé à redire aux termes dans lesquels cet arrêté est conçu.

Le candidat de l'honorable député, dans Antigonish, a approuvé entièrement l'arrêté réparateur et promis d'aider le gouvernement à le mener jusqu'à sa conclusion logique.

L'honorable chef de la gauche a déclaré aujourd'hui que l'arrêté réparateur était formulé dans un langage malheureux—qu'il était impérieux.

Selon moi, M. l'Orateur, si l'on se fut servi d'un autre langage, ou si l'on eut adopté la forme plus polie dont a parlé l'honorable chef de la gauche, cette forme eût créé le danger d'une procédure entachée d'un défaut fatal. Non seulement nous avons fait tous les efforts possibles pour empêcher la législature du Manitoba de croire un instant que nous désirions lui faire la loi, ou l'insulter le moins ; mais nous avons apporté tout le soin désirable dans la rédaction de l'arrêté en conseil, afin de n'y laisser aucune défectuosité de nature à provoquer d'autres contestations ou créer d'autres embarras.

En suivant rigoureusement le texte du statut, l'arrêté a dû être rédigé dans un sens impérieux, mais non dans un sens offensif. Il devait donner une direction. Il devait exposer clairement et avec précision ce qu'il fallait faire dans l'opinion de Son Excellence le gouverneur général en conseil, et quiconque a déjà vu des arrêtés du comité judiciaire du Conseil privé d'Angleterre verra que, pour ce qui regarde cet esprit impérieux, tous ces arrêtés sont pénétrés de cet esprit. C'est le langage d'un jugement de tribunal. Il y a là un sens technique et rien de plus.

En conséquence, j'ai fait allusion à ce sujet d'une manière particulière, et j'espère que pas un membre de la législature du Manitoba ne se laissera induire en erreur par la prétention du chef de l'opposition, savoir, que le gouvernement a désiré jouer le rôle de dictateur ou qu'il a employé un langage qui pouvait être considéré comme étant tant soit peu irrespectueux. Or, voici quelle est la situation